

ASSEMBLÉE NATIONALE

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 54

présenté par

M. Pancher, Mme Descamps, M. Becht, Mme Sage, M. El Guerrab, Mme Auconie, Mme Dubié,
Mme Magnier et M. Favennec Becot

ARTICLE 26 BIS

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.